



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseiller Jacques Vachon de la Municipalité de Grand-Métis a, à la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, donné un avis de motion et présenté le projet de règlement ayant pour titre «PROJET DE RÈGLEMENT 2019-0221 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LES VOIES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS». Le règlement sera adopté à la séance ordinaire du 14 novembre prochain ;

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 09 OCTOBRE 2019

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 9^{ème} jour d'octobre 2019.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 9^{ème} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Directrice générale secrétaire trésorière